

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 18 juillet 2024
DELIBERATION 2024_16

Nombre de membres 10

Excusé : 0

Date de la convocation : 11 juillet 2024

En exercice : 10

Absents : 2

Date d'affichage : 11 juillet 2024

Présents : 6

Pouvoir : 2

**PARTICIPATION AU RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE DES
TERRAINS DE FOOT DE CUQ-TOULZA ET SIGNATURE DE LA
CONVENTION**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI., M Stéphane ROUX, Christophe BOYER

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude

Mme Sandrine NARDI donne procuration à M. BOYER Christophe

Absents : M. Sébastien LANGE

M. Damien WEISSE

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. le Maire explique :

M. PINEL, Maire de Cuq-Toulza, a présenté un diaporama sur l'état de l'éclairage des terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement), le coût d'énergie, et les normes à respecter selon le règlement de la Fédération Française de Football (FFF).

Les membres du club de foot présents ont présenté leurs activités et le nombre de licenciés par commune, ainsi que l'activité croissante de l'école de foot.

Le Maire de Cuq-Toulza a présenté le coût du remplacement de l'éclairage des terrains, s'élevant à 58 260 €HT, avec les financements suivants :

FFF – Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 9 600 €

CCSA – Fonds de concours sport : 20 578,50 €

Autofinancement : 28 081,50 €

Le Maire de Cuq-Toulza a présenté une simulation d'apport financier des communes, selon le tableau ci-joint, afin de répartir le financement. Cette simulation établit une part en fonction du nombre d'habitants (50%), et une part en fonction du nombre de licenciés (50%).

Cela représente, pour la commune de Cuq-Toulza, une participation finale d'environ 53 % (30 % de part de base, à laquelle s'ajoute la répartition pour la commune).

La participation de la commune de Maurens Scopont serait de 824€ pour 2 licenciés

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de participer au remplacement de l'éclairage,
- AUTORISE M. Le Maire a signé la convention fixant les modalités de participation des communes

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,
Claude REILHES.